



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2019-124

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## IA

|   |        |
|---|--------|
| 32-2019-11-12-002 - NOVEMBRE 2019 1 ARRETE PORTANT SUBDELEGATION<br>DASEN-SG (2 pages)                                  | Page 3 |
| 32-2019-11-12-003 - NOVEMBRE 2019 2 ARRETE PREFECTORAL PORTANT<br>DELEGATION SIGNATURE CONTROLE LEGALITE EPLE (2 pages) | Page 6 |
| 32-2019-11-12-004 - NOVEMBRE 2019 3 ARRETE PORTANT SUBDELEGATION<br>DASEN SG POUR CORRESPONDANCE (2 pages)              | Page 9 |

IA

32-2019-11-12-002

NOVEMBRE 2019 1 ARRETE PORTANT  
SUBDELEGATION DASEN-SG

**Le Directeur Académique,**

**Directeur des Services de l'Éducation Nationale du  
Gers**

**Cabinet**

Référence

Dossier suivi par  
Fabien Machicote  
Téléphone  
05 67 76 51 42  
Fax  
65 67 76 51 97  
Mél.  
la32@ac-toulouse.fr

10 place Jean David  
32000 AUCH

**VU** Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation Nationale

**VU** Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

**VU** Le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

**VU** L'arrêté du 27 août 2018 portant délégation de signature à **Monsieur Mathieu BLUGEON**, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers à l'effet de signer les décisions relatives au personnel et à l'organisation scolaire ;

**VU** L'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2019 portant nomination, détachement et classement de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER dans d'emploi d'Administrateur de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à compter du 12 novembre 2019.

~~**VU** Le procès-verbal d'installation de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER à la date du 12 novembre 2019~~

## **ARRETE**

### **ARTICLE PREMIER**

Subdélégation de signature est donnée à **Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER**, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à l'effet de signer les décisions suivantes :

#### **I.1 - DECISIONS RELATIVES AUX PERSONNELS**

##### **I.1.1 Instituteurs, élèves professeurs des écoles et professeurs des écoles**

- Toutes décisions relatives à la gestion administrative et financière des enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement,
- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux

directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière de gestion des professeurs des écoles à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites,



- Toutes les décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs à l'exception des actes de gestion relatifs aux retraites.

2/2

#### **I.1.2 Autres personnels enseignants**

- Actes administratifs relatifs aux congés de maladie et de maternité, aux autorisations d'absence, dont les maîtres du premier degré des établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent bénéficier,
- Décisions relatives aux congés de grave maladie des agents non titulaires de l'Etat à l'exclusion des maîtres auxiliaires et des Assistants d'Education,
- Agréments des responsables d'aumôneries et de leurs adjoints le cas échéant.

#### **1.1.3 Personnels administratifs, techniques, de Santé Scolaire et de Service Social**

- décisions relatives aux congés de grave maladie pour les agents non titulaires,
- nomination des personnels rémunérés sur crédits de vacation au titre du service de santé scolaire, du service social scolaire et de l'entretien des locaux (chapitre 31.96 article 4§ 61, 62, 63).

#### **I.II – DECISIONS RELATIVES A L'ORGANISATION SCOLAIRE**

- Organisation de la carte scolaire du premier degré,
- Gestion et notification des moyens d'enseignement (DGH) destinés aux collèges, lycées, lycées professionnels,
- Approbation des états d'heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat.

#### **ARTICLE 2**

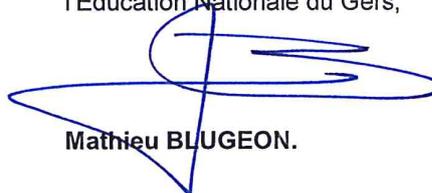
Cet arrêté annule et remplace les précédents.

#### **ARTICLE 3**

Madame la -Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 12 novembre 2019

Le Directeur Académique des Services de  
l'Education Nationale du Gers,



**Mathieu BLUGEON.**

IA

32-2019-11-12-003

NOVEMBRE 2019 2 ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT DELEGATION SIGNATURE CONTROLE  
LEGALITE EPLE

## Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des EPLE à madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers.

**VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles R 222-19-3 et D 220-20 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L 2131.6 ;

**VU** le Code des Marchés Publics ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 92.604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine SEGUIN, en qualité de Préfète du Gers

**VU** le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2019 portant nomination, détachement et classement de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER dans d'emploi d'Administrateur de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gers, à compter du 12 novembre 2019.

**VU** le procès verbal d'installation de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER en date du 12 novembre 2019.

## ARRETE

### Article 1°:



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers, la délégation en matière de contrôle de légalité des actes n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice des collèges du département du Gers, est donnée à Madame **Paquita BANNIER-GAUTHIER**, Secrétaire Générale de la DSDEN Du Gers, à l'effet de :

2/2

I – recevoir : les actes relatifs au fonctionnement des EPLE prévus aux articles L421-14-I et R 421-54 du code de l'éducation, les actes relatifs à l'organisation et au contenu de l'action éducative, prévus aux articles L 421-14 II et R 421-55 du code de l'éducation, les articles L 421-11 D et R 421-59 du code de l'éducation pour les actes budgétaires, L 421-12 et R 421-60 pour les décisions budgétaires modificatives.

II – signer les pièces administratives relevant des attributions du service de contrôle de légalité des actes des EPLE, et n'ayant pas de caractère de décision : contrôle de légalité des actes administratifs des collèges du département du Gers.

III - assurer le contrôle de légalité de ces actes.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Stéphane MOERIS, APAENES, chef de division, pour les actes relevant du périmètre de la division de l'organisation scolaire.
- Madame Dominique LENAERTS, APAENES, cheffe de division, pour les actes relevant du périmètre de la division de la scolarité.
- Monsieur Olivier DUPRE, AAENES, chef de division, pour les actes relevant de la division des affaires financières et en particulier le contrôle des actes visés à l'article 1 qui concerne le contrôle de légalité des actes budgétaires.
- Madame Marylène CAULLET, APAENES, cheffe de division, pour les actes relevant du périmètre de la division des personnels.

### Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace les précédents.

### Article 4 :

Madame la Secrétaire Générale, les chefs de division, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le 12 novembre 2019

Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
du Gers,

**Mathieu BLUGEON**

IA

32-2019-11-12-004

NOVEMBRE 2019 3 ARRETE PORTANT  
SUBDELEGATION DASEN SG POUR  
CORRESPONDANCE

## Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers

Arrêté portant subdélégation de signature à madame la Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers

- VU** La loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** Le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Education Nationale.
- VU** Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** Le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- VU** Le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- VU** Le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine SEGUIN, en qualité de Préfète du Gers ;
- VU** Le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- VU** L'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers,
- VU** l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2019 portant nomination, détachement et classement de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER dans d'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers, à compter du 12 Novembre 2019.
- VU** Le procès-verbal d'installation de Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER à la date du 12 novembre 2019

### ARRETE

#### Article 1°:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers, subdélégation est donnée à **Madame Paquita BANNIER-GAUTHIER**, Secrétaire Générale de la Direction du Gers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, de la délégation de signature par le Recteur d'Académie au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, toutes correspondances administratives, excepté :

- celles adressées aux parlementaires et aux conseillers généraux,
- les circulaires aux maires.

#### Article 2 :

Cette arrêté annule et remplace les précédents.

**Article 3°:**

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



2/2

Fait à Auch, le 12 novembre 2019

Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Gers,

**Mathieu BLUGEON**